

**Présentation à Environnement Canada et Santé Canada  
à propos du projet de plan d'action  
concernant les acides perfluorocarboxyliques (APCF) et leurs précurseurs  
24 février 2006**

Les organismes non-gouvernementaux de santé et environnementaux soussignés soumettent la présente lettre en soutien aux efforts actuels d'Environnement Canada et Santé Canada en vue de l'élaboration d'un plan d'action visant à prendre des mesures à propos des acides perfluorocarboxyliques (APCF) et de leurs précurseurs. La persistance de ces substances et la possibilité qu'elles soient fortement bioaccumulables dans l'environnement ont été prouvées. Il est fait divers usages des composés perfluorés, notamment dans et sur les produits d'entretien domestique (p. ex. dans les peintures ou pour favoriser le caractère hydrofuge du papier, des tapis et des canapés). D'après les données, il semble que près de 95 % des composés fluorés utilisés dans le traitement des tapis sont libérés sur une durée moyenne de vie de 9 ans, ce qui entraîne l'exposition des enfants.

Au moment où le gouvernement examine les composantes devant figurer dans son plan d'action, nous demandons que les points et commentaires suivants soient attentivement étudiés afin de s'assurer que la santé des humains et des espèces sauvages ainsi que l'environnement seront protégés de l'exposition à ces substances.

**Mesure concernant les substances à base de fluorotélomère au titre du programme sur les nouvelles substances :**

Nous appuyons la décision du gouvernement de maintenir la réglementation visant à interdire la fabrication et l'importation de quatre substances à base de fluorotélomère ayant été évaluées en vertu des *Règlements concernant les*

*renseignements sur les substances nouvelles*. Ces substances répondent aux critères de toxicité définis à l'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Gardant à l'esprit que l'interdiction en cours de ces substances arrive à échéance le 23 juin 2006, il conviendrait qu'un avis sur le projet de réglementation paraisse dans la *Gazette du Canada* au plus tard à cette date. Afin de faciliter réglementation, nous appuyons vigoureusement l'ajout de ces quatre substances à l'Annexe 1 de la LCPE.

### **Mesure concernant les APCF et leurs précurseurs au titre du Programme sur les substances existantes**

Nous sommes heureux de voir que l'interdiction des fluorotélomères évalués au titre du RRCSN a déclenché l'harmonisation des mesures concernant les autres APCF, produits de dégradation de substances à base de fluorotélomères, par l'élaboration d'un plan d'action. Nous appuyons l'idée de prendre des mesures pour éliminer et réduire les autres APCF figurant actuellement sur la liste de ceux utilisés sur le marché canadien (recensés dans la *Liste des substances intérieures*). En raison des dangereuses propriétés de ces substances, il conviendrait que le plan d'action ait pour objectif l'arrêt définitif de la fabrication et de l'importation de ces substances ainsi que de leur usage dans les produits de grande consommation – et leur élimination.

Le projet de plan d'action comporte l'objectif ultime d'éliminer les APCF et leurs précurseurs. On peut le voir comme un complément de l'accord annoncé le 25 janvier 2006 entre le gouvernement et l'industrie des États-Unis en vue d'établir un programme de gérance des APCF, la date finale pour cesser de produire ces substances étant 2015.

Conformément à l'objectif d'élimination efficace dans les délais prescrits, les signataires de la présente lettre voient dans les éléments ci-dessous des composantes essentielles du plan d'action du Canada concernant les APCF et leurs précurseurs. Il faut :

- **Une réglementation** stipulant une interdiction de fabriquer, importer et utiliser ces substances, en particulier dans les produits de grande consommation.
- **Fournir des échéanciers et des objectifs en vue de la réduction des APCF et de leur élimination définitive.** Il est important que le projet de plan d'action fasse ressortir des échéanciers et des objectifs de réduction et d'élimination des APCF et de leurs précurseurs et **comprenne la présentation de rapports destinés au public concernant l'avancement de sa mise en œuvre.** Il est crucial de disposer d'échéanciers et d'objectifs afin de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre d'un plan d'action. Cela permet également de rendre compte des efforts des ministères.
- **Tracer les grandes lignes d'un processus d'examen de l'efficacité et des limites du cadre réglementaire actuel afin de gérer et prévenir l'usage des APFC dans les produits de grande consommation.** Cet examen devrait porter en priorité sur deux textes législatifs : la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et la *Loi sur les produits dangereux*. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le document de travail actuel souligne une méthode de gestion du risque impliquant qu'il n'est pas envisagé de mesures concernant les produits manufacturés traités avec des APCF. Cela constitue une lacune importante dans l'élaboration du plan d'action.
- **Évaluer le risque cumulatif présenté par des substances** ayant des structures similaires afin de s'assurer que les décisions de gestion finales prendront en compte les expositions cumulatives aux composés fluorés de structures et de modes d'action similaires, de même que d'étudier les effets toxiques supplémentaires ou synergiques de ces substances.
- **Étendre le plan d'action afin d'aborder les autres substances perfluorées (p. ex. les APFO, polymères fluorés, SFPO).** Par exemple, pour anticiper sur la publication de l'évaluation des APFO menée par le gouvernement canadien, *exprimer clairement comment le plan d'action considèrera les acides perfluorooctanoïques (APFO).*

- Dans le cadre du **programme de recherche** il faudrait :
  - Étendre le suivi biologique afin d'inclure l'air et les poussières dans les écosystèmes et les communautés vulnérables, ainsi que les autres voies d'exposition des humains aux composés perfluorés, en particulier en ce qui concerne la santé des enfants et des autres populations vulnérables;
  - Étendre la recherche aux répercussions des acides perfluorooctanoïques ou du C8 (APFO) sur la santé des humains, en particulier celle des enfants, ainsi qu'à la contribution de ces substances à l'état de santé. Il faudrait pour cela inclure des études toxicologiques afin de déterminer l'immunotoxicité et la neurotoxicité développementale de ces substances que la commission consultative scientifique sur les APFO et leurs sels de l'USEPA a récemment jugées comme étant des carcinogènes humains probables.
  - Recenser et promouvoir les solutions de remplacement des APFC. Il faut envisager la possibilité que, dans certains cas, une substance chimique de substitution n'est pas nécessaire ou encore il conviendrait de considérer par exemple que le placard de cuisine contient des solutions simples et sécuritaires aux tâches. L'approche préventive serait de dire : « Pour peu de bénéfice, ne prenez aucun risque ». Toutefois, afin de garantir que les solutions de remplacement sont évaluées avec soin à des fins de sécurité, il est nécessaire d'élaborer un document d'orientation soulignant un ensemble de critères à utiliser pour déterminer la sécurité offerte par ces solutions.
- **Inclure une participation efficace du public à l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre du plan d'action.** Assurer une place à l'avis du public garantit la transparence de la démarche et l'obligation de répondre du processus.

Nous sommes confiants que ces commentaires seront pris en considération.

Signataires :

Association canadienne du droit de l'environnement  
Troubles d'apprentissage – Association canadienne  
Eastern Co-operative Health Organization  
Falls Brook Centre  
David Suzuki Foundation  
Campaign for Pesticide Reduction – NB  
Canadian EarthCare Society  
Citizens' Network on Waste Management  
Ontario Toxic Waste Research Coalition  
Great Lakes United  
Environmental Defence  
Chemical Sensitivities Manitoba  
South Peace Environment Association  
Grassroots Economic Opportunities Development and Evaluation  
Reach for Unbleached  
Canadian Institute for Environmental Law and Policy  
Blue Mountain Watershed Trust Foundation  
Environmental Health Association of Nova Scotia  
Canadian Association of Physicians for the Environment